

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

DÉCRET N° 2018 –426 DU 19 SEPTEMBRE 2018  
portant abrogation de nomination.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;  
**vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;  
**vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;  
**vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;  
**vu** le décret n° 2016-502 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et du Développement ;  
**sur** proposition du Ministre d'État, chargé du Plan et du Développement,  
**le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 septembre 2018,

D É C R È T E

**Article premier**

Sont abrogées, les dispositions du décret n° 2016-392 du 07 juillet 2016 portant nomination au Ministère chargé du Plan et du Développement, **en ce qui concerne** monsieur **Josué TOHO, uniquement.**

**Article 2**

Le présent décret prend effet pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 19 septembre 2018

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre d'État chargé du Plan  
et du Développement,



**Abdoulaye BIO TCHANE**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Marie Odile ATTANASSO**

Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 MPD : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ;  
INTERESSE : 1 ; SGG : 4 ; JORB : 1